ARRÊTÉ 2026-ÉLE-INSPÉ-03

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL
Pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges B et D des personnels du Conseil de gestion de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

VU *le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.13-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;*

VU *le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation INSPÉ de l'Académie de Créteil ;*

VU *la décision cadre en date du 29 mai 2026 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *l'avis du comité électoral consultatif ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges B et D des personnels de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	**Au plus tard le lundi 16 novembre 2026**
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	**Au plus tard le lundi 23 novembre 2026 à 16h00**
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	**Au plus tard le vendredi 27 novembre 2026**
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	**Au plus tard le lundi 30 novembre 2026 à 16h00**
Scellement de l'urne	**Lundi 7 décembre 2026 à 12h00**
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2026 À 10H00 AU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2026 À 16H00	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	**Mercredi 9 décembre 2026 à 16h30**
Proclamation des résultats	**Au plus tard le vendredi 11 décembre 2026**

Ouverture de la période de recours contentieux	**À compter de la proclamation des résultats**
Délai de recours devant le CCOE	**Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats**

ARTICLE 2 :

La directrice et le responsable administratif de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 octobre 2026

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN